



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Création d'une dalle béton - Rue des Acacias – Ets ELEMENTERRE -
ARR 2024-06-10-80-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu les travaux effectués par l'entreprise ELEMENTERRE, 14, rue d'Audincourt (25230)
SELONCOURT

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de création d'une dalle béton, rue des Acacias à Seloncourt.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de création d'une dalle béton auront lieu à SELONCOURT, 6 rue des Acacias. Ces travaux se dérouleront le 13 juin 2024 de 07h30 à 10h00.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La circulation des véhicules sera interdite dans les deux sens sur l'ensemble de la rue des acacias.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise ETS CIRCET chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 10 juin 2024

Jean-Marc ROBERT,

Adjoint à la Voirie et à la circulation


